

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2011/02

Objet : Approbation du compte administratif 2010

L'an deux mille onze, le 7 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines le Lac, sous la présidence de Madame Catherine SAUMONT, Vice Présidente

Séance du 7 février 2011

Date de convocation :
Le 24 janvier 2011

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Suffrages exprimés : 11
11 voix pour

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL (Président), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du budget), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical suppléant Mme Chantal EYMEOD), **M. Michel BAUDRY** (conseiller syndical suppléant M. Jean Pierre GANDOIS), **M. Jean BERNARD** (Conseiller syndical), **M. Frédéric ARNOUX** (Conseiller syndical suppléant Mme Valérie ROSSI), **Mme Valérie GRECARD** (Conseiller syndical), **M. Jean Claude FERMIER** (Conseiller syndical), **M. Claude VINCENT** (Conseiller Syndical), **M. Richard SIRI** (Conseiller syndical)

Etaient représentés :

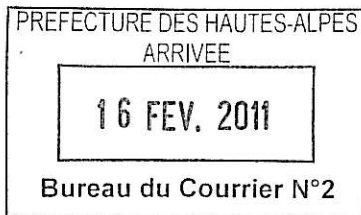
Mme EYMEOD par M. Marc AUDIER, M. Jean Pierre GANDOIS par M. Michel BAUDRY, Mme Valérie ROSSI par M. Frédéric ARNOUX

Etaient invités :

M. Emmanuel BRIANT (CDT 05), M. Jean Louis MICHEL (Président de la CCUSP), M. Philippe WEYNACHTER (Receveur Principal d'Embrun Savines-le-Lac), M. TAVAN (Président de la fédération départementale des Syndicats d'irriguant 05), M. Patrice CEA (CG 05), M. BONARDI (Adjoint au Maire de Crots), M. LELONG (Président du Comité de Promotion de Serre-Ponçon)

Etaient excusés :

Mme Carole COUDERC, Mme Christine MAXIMIN, M. ALLARD LATOUR, M. DIDIER, M. Jean Michel ARNAUD, M. Jean Claude CATALA, Mme ESTACHY, M. Joël BONNAFOUX, M. Marcel CANNAT, M. Gérard FROMM, M. Christian GRAGLIA, M. Raymond MARIGNE, Mme Henriette MARTINEZ, M. Joël GIRAUD, Mme Stéphanie LAMOUREUX



VU :

- Le budget primitif 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, relatifs à l'exercice 2009

CONSIDERANT :

1. La reprise par le receveur dans ses écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ;
2. La régularité des écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire et celles statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, réuni le 7 février 2011 :

- **DECIDE** donner acte au Président de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	210 141,03 €	0,00 €	117 608,11 €	0,00 €	327 749,14 €
Opérations de l'exercice	1 295 035,62 €	839 852,69 €	694 793,39 €	739 264,53 €	1 989 829,01 €	1 579 117,22 €
TO TAUX	1 295 035,62 €	1 049 993,72 €	694 793,39 €	856 872,64 €	1 989 829,01 €	1 906 866,36 €
Résultats de clôture	245 041,90 €	0,00 €	0,00 €	162 079,25 €	82 962,65 €	0,00 €
Restes à réaliser	998 370,65 €	1 221 269,79 €			998 370,65 €	1 221 269,79 €
TOTAUX CUMULES	2 293 406,27 €	2 271 263,51 €	694 793,39 €	856 872,64 €	2 988 199,66 €	3 128 136,15 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	22 142,76 €	0,00 €	0,00 €	162 079,25 €	0,00 €	139 936,49 €

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE**, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente du S.M.A.D.E.S.E.P.,



Catherine SAUMONT